

Index 2019 de l'égalité professionnelle Hommes/Femmes

Malgré de nombreux rappels, après l'inscription dans la loi du principe « à travail de valeur égale, salaire égal », les salaires des femmes sont toujours, pour le même travail, inférieurs de 9 % à ceux des hommes. L'Index de l'égalité professionnelle va permettre de passer à une obligation de résultats en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, et non plus simplement une obligation de moyens.

La note obtenue par **l'Association LES FONTAINES** est de **98 sur 100** et témoigne de l'engagement de l'association en faveur d'une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'organisation.



1. Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes
3. Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour d'un congés maternité
4. Nombre de salariés du sexe sous-représentés parmi les 10 plus hautes rémunérations

